

dont nous avons parlé, pour satisfaire une inclination que contrariait son indigence, une inclination de mines, dont le gissement connu était traditionnel dans sa famille, devança son siècle et se fit *Cléman* par un procédé digne d'une meilleure fortune, et qu'ainsi rapporte la chronique locale :

« En ce temps-là, les mines appartenaient, par droit régulier, au prince qui les concédait à ses favoris. Celles de Saint-Chamond l'avaient été au seigneur de l'endroit, sous la simple redevance de 400 livres en faveur des écoles vétérinaires de Lyon, d'après lettres patentes que l'on soutenait *supreptices* et *abreptices*. Ces lettres dans le fait n'avaient été ni enrégistrées au Parlement, ni publiées à son de trompe selon les édits. Or, le pays se refusait à leur exécution, cette formalité étant de rigueur.

Alors, sur cette partie du bassin houillier du Forez, on vit se rabattre par centaine des extracteurs, des chercheurs de mines de toute espèce. Les uns suivaient d'anciens travaux ; d'autres, dans l'espoir de trouver mieux que leurs devanciers, déchiraient les flancs de la montagne, ou fouillaient en pays plat.

Les mines, dans cette localité, gisent à une profondeur qui dépasse celle des mines de Rive-de-Gier et de Saint-Etienne qui viennent, dit-on, s'y croiser : or, il fallait, pour arriver à de telles profondeurs, *foncer* des puits de mille à deux mille pieds, et encore risquer de tomber sur un de ces *crins* qui font rebrousser. Tous ces pauvres mineurs cherchaient et trouvaient peu. Notre mineur, celui de la chronique, hors d'état de pouvoir pousser seulement à six toises dans le roc, s'ingénia pour trouver des actionnaires, des bailleurs de fonds qui lui vinrent de toutes parts, dès qu'il eut donné à son entreprise un côté merveilleux.

Son bisaïeul avait travaillé aux anciennes mines d'or de St-Martin-La-Plaine ; son aïeul à celle de Plomb-de-Lavalla, à même distance ; plusieurs membres de sa famille avaient le don de découvrir les mines, les sources et les bornes arrachées, à